

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE NATATION DE LA REUNION VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

➤ **18 h 00 : Accueil des participants et émargements**

➤ **Appel nominal des présidents de club ou de leurs représentants :**

**Les présidents présents** : ASEC – Frédéric ARNAUD, CNSJ – Guilène FAUBOURG, CNP – Jean CHAPLY, LNJ – Mahdia BENHAMLA, NCSA – Brigitte ROUCOUMANY, NDSR – David PAUSE, CNPO – Daniel SAVIGNY, SYNCHRO N'OR – Anne Laure CARDOT

**Les présidents représentés** : CNP – Jean Christophe GLAUDEL vice-président

9 clubs présents ou représentés.

➤ **18 h 15 : Ouverture de l'assemblée générale**

Mme. Guilène FAUBOURG, Présidente de Ligue de Natation ouvre la séance en remerciant aux participants de leur présence.

L'Oresse est représenté par son président M. MOISSONNIER.

Les représentants du CROS, de la DJSCS, de la Région et du Département sont absents.

La Présidente rappelle que les clubs non-affiliés ne pourront pas voter lors de l'assemblée.

Seuls les clubs suivants auront le droit de vote :

CLUBS	VOIX
ASEC	14
CNP	10
CNPO	13
CNSJ	12
CNSP	7
LNJ	5
NSDR	13
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>74</b>

➤ **Rapport moral** (*annexe 1*)

Lecture du rapport moral par la présidente, Guilène FAUBOURG.

Ce premier rapport de la nouvelle olympiade indique une continuité dans les actions et une stabilité du nombre de licenciés.

Avec une abstention, le rapport moral est adopté.

➤ **Bilan financier** (*annexes 2, 3, 4, 5, 6*)

**Rapport du trésorier**

La lecture du rapport de trésorerie (*annexe 2*) est faite par le trésorier, M. Henri FONTAINE.

Le trésorier explique la situation délicate de cette fin de saison avec la baisse de subvention, la perte de sponsors et la diminution des stagiaires au niveau de l'Erfan.

La ligue est obligée de prendre des mesures afin de retrouver un équilibre financier en relançant les collectivités et les sponsors, et en réajustant le tarif des licences.

Tarifs des licences applicables pour la saison 2017/2018 :

Tarif plein : 35,80€

Tarif réduit : 23,60€

Proposition faite aux présidents de l'assemblée, qu'à l'avenir, dès que la FFN augmentera le tarif des licences, la ligue appliquera automatiquement l'augmentation des tarifs sans attendre la prochaine assemblée générale afin de rester dans la même lignée que la fédération.

La proposition est accordée à l'unanimité.

Concernant les compétitions, le trésorier annonce qu'il y aura du changement sur le mode de facturation. Cette saison, une facture sera transmise aux clubs après chaque compétition pour paiement immédiat. Cette facture inclura les engagements, les forfaits non déclarés, les dépassements de temps et les amendes d'officiels. Au bout de 2 factures impayées, le club se verra refuser l'accès à la prochaine compétition.

**Rapport de l'Expert-comptable**

M. Vincent MURAT représentant du cabinet d'expert-comptable « Moustafa IBRAHIM » fait la lecture des comptes arrêtés au 31 aout 2017 (*annexes 3 et 4*).

Le résultat au 31 aout 2017 dégage un déficit de - 41 325€.

Ce déficit est généré par les facteurs suivants :

- une baisse de subvention
- le non versement de la subvention de la mairie de St Paul pour le meeting de 2016
- une augmentation des charges salariales dont l'Erfan non amortie par les participations des stagiaires

## **Rapport du Commissaire aux comptes**

M. Patrick PATCHEZ le commissaire aux comptes, explique que son travail est complémentaire à celui du cabinet comptable. Sa mission est plus axée sur le contrôle des banques et de la gestion de l'association.

M. PATCHEZ rassure l'assemblée que malgré le déficit de cette saison, le bilan démontre que la situation des comptes reste stable et solide avec un fond associatif de 203 942€. Il rajoute que notre ligue rencontre le même problème que les autres ligues avec la baisse de subvention et la difficulté de garder les sponsors tout en ayant des charges fixes comme les salaires du personnel.

M. PATCHEZ rappelle que l'objectif de la ligue doit rester sur l'augmentation des ressources.

Le Commissaire aux comptes présente son rapport de certification des comptes (*annexes 5 et 6*).

Vote du bilan financier :

Avec une abstention, le bilan financier est approuvé.

### **➤ Budget prévisionnel**

Lecture du budget prévisionnel 2017/2018 faite par le trésorier. Le budget de la prochaine saison est estimé à hauteur de 326 500€.

Franck SCHOTT explique que le fort montant concernant l'achat de matériel est dû par l'acquisition de matériels dédiés au meeting de l'Océan Indien et aux meetings de qualification qui se dérouleront à St Denis.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

### **➤ Homologation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (*annexe 7*)**

Le PV du 7 octobre 2016 est lu par la secrétaire générale Mahdia BENHAMLA, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **➤ Rapport de la Commission Sportive (*annexe 8*)**

La lecture du rapport est faite par le responsable de la commission, Jean Pierre BARDIN.

Malgré le renouvellement de génération, le bilan des résultats sportifs reste encourageant.

A noter les excellents résultats pour la natation synchronisée et la natation course dont les nageurs sont mis à l'honneur (*annexe 9*).

Bilan plutôt mitigé concernant les regroupements qui ont été jugés contraignants. Par conséquent, pour la saison 2017/2018, la ligue ne programmera pas de regroupement.

Cependant, comme la cohésion entre nos nageurs reste un objectif, nous comptons sur la mutualisation des déplacements aux championnats de France en créant le « Club Réunion ».

Concernant les entraîneurs accompagnateurs, chaque club est libre d'envoyer son entraîneur avec ses nageurs, qui sera aidé de la même manière.

Cette mutualisation fera l'objet d'une demande de subvention auprès des collectivités. Evidemment, vu que l'aide attribuée sera fixe, plus le nombre de partants sera important moins l'aide sera conséquente.

Intervention de la secrétaire générale qui regrette la disparition des regroupements qui permettaient aux nageurs de se retrouver hors compétitions et de pouvoir échanger entre eux.

Question d'un président, à savoir si cette mutualisation prendra effet dès le prochain championnat qui aura lieu en décembre ? Pour cette année, étant trop juste au niveau délai pour monter un dossier de demande de subvention auprès des collectivités, l'Oresse met à notre disposition un quota de 10 billets aidés. Reste à voir le nombre de partants.

#### ➤ **Rapport de la Commission Meeting de l'Océan Indien** (*annexe 9*)

Le rapport est lu par Mme Guilène FAUBOURG, responsable de la commission.

Le Meeting de l'Océan Indien de 2016 a été marqué par le départ de Mr Jean Claude CAUSSANEL qui porté à lui seul cette action pendant de nombreuses années. Cependant, la transition s'est faite dans de bonnes conditions avec l'investissement de Franck SCHOTT.

Cette édition a bien été représentée autant en natation course avec les nageurs du TOEC au niveau national et les nageurs de la zone Océan Indien qu'en natation synchronisée avec la participation du Duo Olympique et une partie de l'équipe de France.

Changement pour 2017, le Meeting de l'Océan Indien se déroulera à St Denis.

Question d'un président sur le changement de lieu, est-ce la conséquence du non versement de la subvention de St Paul ? La réponse est non. En raison d'une nouvelle orientation, le meeting de l'Océan Indien devient également meeting de qualification pour les championnats de France et devra se dérouler en bassin de 50 mètres.

Concernant la natation synchronisée, il n'y aura pas de gala en 2017. Après concertation entre les entraîneurs de la discipline, il a été convenu de faire le spectacle qu'une année sur deux.

A propos de la participation financière demandés aux clubs chaque année, celle-ci sera supprimée à partir de 2018. En effet, seuls les clubs participants à la compétition devront régler les droits d'engagements vu qu'il s'agira d'un meeting qualificatif.

#### ➤ **Rapport de la Commission Clubs / Labellisation / Développement** (*annexe 10*)

Lecture du rapport par le responsable de la commission M. David PAUSE.

M David PAUSE rappelle que la commission a pour but d'accompagner les clubs et de promouvoir les différents labels de la fédération.

➤ **Rapport de la Commission Communication** (*annexe 11*)

Lecture du rapport par la responsable de la commission Mme Mahdia BENHAMLA.

Les relations avec la presse sont de bonnes qualités et les journalistes sont au rendez-vous.

En revanche, côté sponsoring, le démarchage de nouveaux sponsors reste difficile.

➤ **Rapport de la Commission ERFAN** (*annexe 12*)

Lecture du rapport par le responsable de la commission M. Dominique DERVILLIER.

Constat d'une baisse de stagiaire malgré la diversification des offres proposées par l'ERFAN (MSN, ...).

L'ERFAN est déficitaire suite au recrutement de l'agent de développement qui n'est pas compensé par les recettes des participations des stagiaires.

Afin de redresser la situation, l'ERFAN mise sur la collecte de taxe d'apprentissage.

➤ **Election**

Une candidature proposée, celle de Mr. BALSSA Pierre, licencié au club « Les Sirènes de l'Ouest ».

Mr. BALSSA souhaite participer au développement de la natation synchronisée à la Réunion.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Mr. BALSSA Pierre est élu à l'unanimité avec 74 voix.

Mme Guilène FAUBOURG clôture la séance à 20h50.

La Présidente de la ligue

La secrétaire de séance